



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Délibération	N°2025-013	TARIF EXTRASCOLAIRE 2025
---------------------	-------------------	---------------------------------

Session du :	1er trimestre 2025
Séance du :	17 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le **17 février**, le Conseil Municipal de SILLINGY, dûment convoqué le **11 février 2025**, s'est réuni en session ordinaire à la salle d'animation au Chef-Lieu, sous la présidence de Monsieur Yvan SONNERAT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 29

Secrétaire de Séance : Philippe LANGANNÉ

	Présent	Absent	Pouvoir donné à		Présent	Absent	Pouvoir donné à
Yvan SONNERAT	X			Isabelle RAVIER	X		
Karine FALCONNAT	X			Isabelle PACHECO	X		
Ludovic MONDONGO	X			Jérôme CHAMOSSET	X		
Fabienne DREME	X			Nathalie DAVIET	X		
Guy PONTAROLLO	X			Vanessa LEBAILLY		X	
Carole BERNIGAUD	X			Grégoire BALLANSAT		X	Éric FRULLINO
Éric FRULLINO	X			Luc DUBOIS	X		
Yolande BAUDIN	X			Jean-Marc STEDILE	X		
Philippe LANGANNE	X			Sophie FORNUTO		X	Luc DUBOIS
Gérard FLUTTAZ	X			Séverine CARTIER		X	Corinne BRUCHE
Jean-Claude PERCEVAL		X	Roger DALLEVET	Corinne BRUCHE	X		
Christine PEPIN	X			David DEVULDER		X	Jean-Marc STEDILE
Alain GIMENEZ	X			Marina RABATEL	X		
Roger DALLEVET	X			Fabien MONTAGNON	X		
Pierre AGERON	X						

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la modification de l'attribution des bons VACANCES de la part de CAF

VU la délibération du CCAS pour l'attribution d'une aide pour les familles dont le quotient est compris entre 901 € et 1250 €

ENTENDU l'exposé de Mme l'Adjointe déléguée à l'enfance et la jeunesse selon lequel :

La Caisse d'Allocations familiale de Haute-Savoie verse aux allocataires des aides d'action sociale pour faciliter l'accès aux vacances et aux loisirs et réduire leurs frais pour la fréquentation d'un accueil de loisirs pour leurs enfants.

Délibération exécutoire compte tenu :

De sa transmission en Préfecture le : 19 février 2025

De sa mise en ligne le : 19 février 2025





REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Délibération	N°2025-013	TARIF EXTRASCOLAIRE 2025
---------------------	-------------------	---------------------------------

À partir de février 2025, cette aide est attribuée aux familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 900€ et pour les enfants nés entre le 1 janvier 2007 et 31 janvier 2024. Pour rappel, en 2024, le quotient devait être inférieur à 800€.

Par ailleurs, le CCAS a voté une aide de 2€ pour les familles dont le quotient familial est compris entre 901€ et 1250€

Ces modifications des aides engendrent un changement des tranches des quotients et de tarif sur la grille des tarifs pour l'accueil de loisirs des vacances.

➤ IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL DE :

- **FIXER** les tarifs de l'accueil de loisirs des vacances à compter des vacances de février 2025 comme suit :

Quotient familial	La journée
0 € à 650€ (après déduction des bons C.A.F)	10.75 €
651 € à 900 € (après déduction des bons C.A.F)	11.10 €
901€ à 1250 € (après déduction de l'aide C.C.A.S)	14.55 €
1251€ à 1500€	16.90 €
1501€ à 2000 €	23.50 €
2001 € à 2500 €	24.30 €
> à 2501 €	29.65 €

Délibération exécutoire compte tenu :

De sa transmission en Préfecture le : 19 février 2025

De sa mise en ligne le : 19 février 2025



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Délibération	N°2025-013	TARIF EXTRASCOLAIRE 2025
--------------	------------	--------------------------

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,

Type de scrutin :	Public	Nombre de votants	28	Majorité absolue	15
POUR(S)		CONTRE(S)		ABSTENTION(S)	
28		0		0	

FIXE les tarifs de l'accueil de loisirs des vacances à compter des vacances de février 2025 selon le tableau ci-dessus

Délibéré en séance publique, à SILLINGY, les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Yvan SONNERAT



Le Secrétaire de séance
Philippe LANGANNÉ

Délibération exécutoire compte tenu :	
De sa transmission en Préfecture le :	19 février 2025
De sa mise en ligne le :	19 février 2025

